bpost
PB-PP
BELGIE(N)- BELGIQUE

Formations des militantes et militants CNE

2021-2022

Bulletin des Militants - PP/Périodique / Trimestriel - Juillet - Août - Septembre 2021 - N° agréation: P204048. Dépôt Charleroi X
Ed. resp. : Felipe Van Keirsbilck - 52 avenue Robert Schuman - 1401 Nivelles (Baulers)

CNE L'avenir a son syndicat

VOUS AIMEZ
LES POST-IT
?

Table des matières

Edito - L'espoir d'une liberté retrouvée 6
Mode d'emploi 8

Pour les candidats non élus aux élections sociales de 2020 11

Formations pour les nouveaux élus
Pour les nouveaux élus au CPPT 13
Pour les nouveaux élus au CE 14
Pour les nouveaux délégués syndicaux 15
Ateliers d'écriture 16

Formations pour les chevronnés
Tronc commun CNE 19
IEF 1 20
IEF 2 21
IEF Non Marchand 22
Les perspectives d'action syndicale ouvertes par le CPPT 23
Protéger l'environnement par l'action syndicale 24
Méthodologie juridique 25
Initiation en Bureautique - Outlook, Excel, Word 26
Initiation en Bureautique - Teams, Zoom, Power Point 27
Ateliers d'écriture 28
Techniques d'écriture 29
Communication syndicale écrite et audiovisuelle 30
Négocier en entreprise 31
Pratiques d'affiliation et implication des travailleurs 32
Préparer et animer une assemblée 33
S'affirmer adéquatement dans le conflit 34
Formation pour les nouveaux juges sociaux 35
Formation pour les juges sociaux 36
Master en politique économique et sociale 37
Ecole Syndicale 38

Formations pour les nouveaux élus et pour les chevronnés

Formation Femmes 41
Formation de base RISE & Mobilité - Bouge 42
Formation de base RISE & Mobilité - Liège 43
Formation continuée RISE & mobilité 44
Industrie 45
Industrie - Formation Cadres 46
CP 200 et CP 226 - Les Inspections Sociales 47
CP 200 - Travail Intérimaire 48
CP 226 - Travail Intérimaire 49
CP 200 - Connaître les CCT en CPAE 50

En pratique

Congé-éducation payé 53
Libération en crédits syndicaux 57
Frais de formation 58
Contacts 62
Nos secrétaires vous remercient…. 64
Formulaire d'inscription électronique 64
Formulaire d'inscription 65

L'espoir d'une liberté retrouvée

L'amélioration de la situation sanitaire, la progression de la campagne de vaccination donnent de l'espoir. En 2020-2021, nos formations ont eu lieu, mais à travers le filtre d'un écran d'ordinateur. C'était « moins pire » que ce qu'on pouvait craindre, nous avons approfondi nos compétences informatiques ; mais nous avons aussi hâte de retrouver l'ambiance des discussions dans de vraies salles, avec des visages en chair et en os, plutôt que pixellisés par un écran d'ordinateur.

Nous ne manquerons pas de sujets de conversation et de formation syndicales. Au menu de l'année 2021-2022, des moments importants, comme le suivi de l'accord interprofessionnel, les négociations sectorielles et d'entreprise à l'automne, la conférence pour l'emploi du gouvernement fédéral (qui discutera principalement, comme son nom ne l'indique pas, des pensions). Et d'autres sujets que nous découvrirons en cours de route. Notre menu des formations évolue lui aussi : une formation tronc commun consacrée à la problématique des pensions ; un nouveau module sur l'environnement ; une formation bureautique spécifique sur les outils de réunion à distance.

Plongez-vous dans la brochure ! Discutez dans votre équipe syndicale et avec vos permanents des formations les plus indiquées. Profitez au maximum de la liberté retrouvée, on l'espère définitivement, de refaire le monde à Nivelles avec les collègues de la CNE !

Formations pour les nouveaux élus

Les formations « nouveaux élus » sont destinées aux personnes élues pour la première fois aux dernières élections sociales. Organisées sur un cycle de 4 ans à raison de 5, 7 ou 9 jours suivant le nombre de mandats exercés, ces formations sont mises en œuvre par les fédérations régionales de la CSC, par l'intermédiaire de l'asbl FEC. Vous y rencontrerez des militantes et des militants des autres centrales de la CSC.

Formations pour les chevronnés

Pour les militantes et militants plus expérimentés, que l'on appelle les «chevronnés», deux volets de formation sont organisés.

Modules intersectoriels

Une quinzaine de modules visent à approfondir les compétences des représentants syndicaux, qu'ils soient actifs en délégation syndicale ou dans les conseils d'entreprise et les CPPT.

Formulaire d'inscription électronique

Vous pouvez désormais vous inscrire aux formations des chevronnés (pages 19-34) sur le site Internet de la CNE https://cne.csc-en-ligne.be/cne-gnc/militants/Le-site-des-militants-CNE/Intersectoriel/formation.html/. L'inscription au moyen du formulaire papier (p. 65 de cette brochure) reste bien évidemment possible.

Tronc commun de la CNE

Le tronc commun est une formation de deux jours complétant les modules intersectoriels. Suivre le tronc commun n'est pas obligatoire. Cependant, pour pouvoir bénéficier d'une libération en CEP, il est indispensable de le suivre en complément des modules intersectoriels. Il traite en profondeur d'un thème sociopolitique, qui change chaque année. Le thème de cette année sera celui des « pensions, mythes et réalités ».

Modules pour les nouveaux élus et les chevronnés

Modules sectoriels

Il s'agit de formations abordant les questions spécifiques propres à chaque secteur de la CNE.

Modules spécifiques

Action Femmes CNE

Action Femmes lance un nouveau cycle de formation de deux ans, axé sur le développement de vos compétences pour vous affirmer dans votre rôle de représentantes des femmes dans votre entreprise.

RISE

Le réseau RISE propose des formations pour les militantes et les militants qui souhaitent poursuivre des objectifs de défense de l'environnement dans le cadre de leur mandat syndical et à l'échelle de leur entreprise.

Juges sociaux

La FEC met en œuvre une formation des juges sociaux.

Modules longs

La CNE propose aussi des formations plus ambitieuses, d'une durée de plusieurs années et diplômantes : l'école syndicale, l'ISCO et la FOPES.

Formations pour les candidats non élus

Les candidats non élus lors de ces élections sociales ne seront pas oubliés. Les formations couvertes par le congé-éducation payé leur sont accessibles, mais aussi les formations « nouveaux élus » dans les fédérations régionales qui disposent de suffisamment de places libres dans ces formations. Les Jeunes CSC sont à l'initiative d'un cycle de formation pour tous les non élus de moins de 35 ans.

Venez construire vos compétences dans nos formations et, par la même occasion, le syndicat post-covid !

Etienne Lebeau et Emmanuel Bonami,
responsables nationaux de la formation CNE

Ce programme est proposé sous l'hypothèse d'une normalisation de la situation sanitaire à l'automne. Si cela ne devait pas être le cas, nous adapterons notre offre, en vous en tenant informés.

Mode d'emploi

Pour des facilités d'écriture, nous avons utilisé le masculin, mais il est évident que chaque mention concernant des personnes s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes.

Chaque initiative de formation est présentée sous forme d'une fiche. Un code signalétique en facilite la lecture en soulignant les informations fondamentales.

La première information à identifier est : « à qui s'adresse cette formation ? »

Quatre cas de figure se présentent :

- **Pour les candidats non élus aux élections sociales de 2020.**
- **Pour tous les délégués nouveaux élus aux élections sociales de 2020, au CE et au CPPT, mais aussi en DS, qu'ils soient effectifs ou suppléants.**
- **Pour tous les délégués chevronnés exerçant un mandat (CE, CPPT, DS) depuis plus de 4 ans.**
- **Pour tous les délégués chevronnés (CE, CPPT, DS) exerçant un mandat depuis plus de 4 ans, mais aussi pour les nouveaux élus.**

NB : Certaines formations s'adressent à plusieurs publics différents.

La seconde information est le logo qui indique l'opérateur de formation :

CNE

CNE Action femmes

FEC

RISE

CIEP/ISCO

FOPES

Jeunes CSC

CSC Transcom

Chaque fiche comporte aussi, autant que possible, une synthèse des objectifs et des contenus, les intervenants, les informations concernant les dates et lieux de formation, les modalités de libération des obligations professionnelles pour pouvoir participer à la formation en question et la personne de contact pour s'inscrire à la formation.

Pour participer aux formations présentées aux pages 19 à 34, vous utiliserez le bulletin d'inscription figurant aux pages 65 et 66 de la présente brochure.
Ce formulaire est disponible sur notre site www.lacsc.be/cne
Afin de permettre une gestion collective des compétences au sein de l'équipe, vous devez avoir l'accord de votre permanent lorsque vous vous inscrivez à une formation.

Formations pour les **candidats non élus**

Pour les candidats non élus aux élections sociales de 2020

Public

Candidats aux élections sociales 2020 qui n'ont pas été élus (« nouveaux militants »).

La FEC propose dans la plupart des régions des formations pour les candidats non élus. Selon les régions, les formules varient : soit intégration de candidats non élus dans les formations de nouveaux élus (délégués syndicaux, CE, CPPT), soit organisation de formations spécifiques intitulées pour « nouveaux militants».

Pour les candidats non élus de moins de 35 ans, les Jeunes CSC proposent un cycle de formation de quatre ans, à raison de 4 à 8 journées par an. Le but de cette formation est de préparer les jeunes à représenter leurs collègues et à jouer le rôle de relais entre les jeunes de leur entreprise et le syndicat.

Objectifs

Pour les modules FEC : voir les formations pour nouveaux élus.

Pour les formations des Jeunes CSC, divers thèmes sont abordés : les valeurs et structures de la CSC, les structures sociales en Belgique, les enjeux internationaux. La formation travaille aussi les capacités de communication, d'animation de groupes et de prise de responsabilité.

Intervenants

Les formateurs sont des professionnels de la FEC et de la CSC.

Libération

Congé-éducation payé via les Jeunes CSC ou la FEC de votre région ou crédit syndical via votre permanent.

Personnes de contact

Le responsable FEC de la région où se situe votre entreprise ; voir liste en page 62.

Le responsable des Jeunes CSC de la région de votre entreprise ; voir liste en page 63.

Votre permanent CNE.

Dates et lieux

Se référer aux offres de formation des Jeunes CSC et de la FEC de la région de votre entreprise.

Formations pour les **nouveaux élus**

Pour les nouveaux élus au CPPT

Public

Représentants des travailleurs au CPPT, élus comme effectifs ou suppléants, pour la première fois en 2020. Certaines fédérations régionales de la CSC inscrivent également des candidats non élus.

Objectifs

Jour 1

- L'entreprise : notre terrain d'action syndicale et de construction du rapport de forces
- Les caractéristiques du travail et de l'entreprise
- La construction du rapport de forces

Jour 2

- Analyse des risques
- Plan global de prévention et plan annuel d'action

Jour 3

- Surveillance de la santé des travailleurs
- TMS (troubles musculosquelettiques)
- Produits dangereux

De plus la FEC organise un tronc commun de deux journées sur la fiscalité et les finances publiques.

Intervenants

Les formateurs sont des professionnels soit de la FEC soit de la CSC.

Libération

Congé-éducation payé via la FEC ou crédit syndical via votre permanent.

Personnes de contact

Le responsable FEC de la région où se situe votre entreprise ; voir liste en page 62.
Votre permanent CNE.

Pour les nouveaux élus au CE

Public

Représentants des travailleurs au CE, élus comme effectifs ou suppléants, pour la première fois en 2020. Certaines fédérations régionales de la CSC inscrivent également des candidats non élus.

Objectifs

Jour 1

- L'entreprise : notre terrain d'action syndicale et de construction du rapport de forces
- Les caractéristiques du travail et de l'entreprise
- La construction du rapport de forces

Jours 2 et 3

- Compréhension, analyse et utilisation syndicale des IEF (informations économiques et financières)

De plus la FEC organise un tronc commun de deux journées la fiscalité et les finances publiques.

Intervenants

Les formateurs sont des professionnels soit de la FEC soit de la CSC.

Libération

Congé-éducation payé via la FEC ou crédit syndical via votre permanent.

Personnes de contact

Le responsable FEC de la région où se situe votre entreprise ; voir liste en page 62.
Votre permanent CNE.

Pour les nouveaux délégués syndicaux

Public

Représentants des travailleurs désignés en délégation syndicale, comme effectifs ou suppléants, pour la première fois en 2020.

Objectifs

Jour 1

- L'entreprise : notre terrain d'action syndicale et de construction du rapport de forces
- Les caractéristiques du travail et de l'entreprise
- La construction du rapport de forces

Jour 2 et 3

- La rémunération : terrain d'action de la délégation syndicale (+ volet communication)

De plus la FEC organise un tronc commun de deux journées sur la fiscalité et les finances publiques.

Intervenants

Les formateurs sont des professionnels soit de la FEC soit de la CSC.

Libération

Congé-éducation payé via la FEC ou crédit syndical via votre permanent.

Personnes de contact

Le responsable FEC de la région où se situe votre entreprise ; voir liste en page 62.
Votre permanent CNE.

Ateliers d'écriture

Public

Représentants en DS, CE ou CPPT pouvant s'exprimer en français à l'oral, mais éprouvant des difficultés dans le passage à l'écrit. Formation intersectorielle.

Objectifs

L'atelier d'écriture se présente comme un ensemble de jeux d'écriture et de réécriture pour la production de textes répondant à des consignes précises. Il vise à décomplexer les participants vis-à-vis de leur relation à l'écrit, à leur donner le plaisir d'écrire.

Intervenant

Céline Vermeulen, de l'asbl Lire et Ecrire.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Chantal Fable - 067 88 91 74 - chantal.fable@acv-csc.be
Inscription via le bulletin en page 65.

Dates et lieu

3 jours + 2 jours de tronc commun
Secrétariat National Nivelles
16/05, 23/05, 30/05
23/03, 24/03
09h00 à 17h00

Notes

Formations pour les **chevronnés**

Le tronc commun est complémentaire aux formations thématiques pour les chevronnés reprises aux pages 19 à 34

Tronc commun CNE

Les pensions, mythes et réalités

Déroulement

Chaque militant qui suit un module intersectoriel CNE (cf. pp. 20-34) a la possibilité de suivre en plus ces deux journées de formation tronc commun CNE. Le tronc commun regroupe donc un grand nombre de militants CNE (plus d'une centaine) et alterne des séquences en grand groupe (auditoire) et en petits groupes (ateliers), en se basant sur des méthodes dynamiques et innovantes.

Public

Les militants chevronnés inscrits à un module de l'offre intersectorielle CNE.

Objectifs

Le gouvernement fédéral annonce une réforme des pensions. Sa conférence pour l'emploi des 7 et 8 septembre 2021 constituera une étape importante dans ce processus. Des sujets comme le niveau de la pension minimale, les fins de carrière, le financement des pensions y seront discutés. Dans cette formation, nous questionnerons les orientations politiques actuelles mais aussi le mythe selon lequel les pensions seraient devenues impayables.

Intervenants

Les membres du service d'étude et de formation de la CNE et possiblement des intervenants extérieurs.

Libération

Congé-éducation payé via le service de formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Chantal Fable - 067 88 91 74 - chantal.fable@acv-csc.be
Inscription via le bulletin en page 65 (cocher la case, en bas du formulaire proposant la participation au tronc commun).

Dates et lieu

2 jours de tronc commun
Secrétariat National Nivelles
09h00 à 17h00
23/03, 24/03

IEF 1

Comprendre le fonctionnement de l'entreprise

Public

Représentants chevronnés siégeant au CE. Formation intersectorielle.

Objectifs

Comprendre le fonctionnement de l'entreprise, les informations économiques et financières délivrées au conseil d'entreprise pour les exploiter syndicalement. Il s'agit de découvrir en deux jours, par le jeu de l'entreprise, ce que signifie un bilan, l'actif et le passif, le compte de résultats, les charges et produits, la valeur ajoutée.

Intervenants

Gérald Scheepmans, permanent du service d'étude et de formation de la CNE.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Chantal Fable - 067 88 91 74 - chantal.fable@acv-csc.be
Inscription via le bulletin en page 65.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun
Secrétariat National Nivelles
23/11, 24/11
23/03, 24/03
09h00 à 17h00

IEF 2

Eléments d'analyse économique, financière et syndicale des sociétés commerciales

Public

Représentants chevronnés siégeant au CE. Il est obligatoire d'avoir suivi précédemment soit la formation FEC en CE, soit le module « IEF 1 – Comprendre le fonctionnement de l'entreprise » pour pouvoir s'inscrire à cette formation. Formation intersectorielle.

Objectifs

Connaître les obligations comptables de l'entreprise et le rôle du réviseur d'entreprise. Connaître les principaux indicateurs permettant d'évaluer la santé économique, sociale et financière de l'entreprise. Examen des comptes annuels réels, sur base des comptes des entreprises dans lesquelles travaillent les militants en formation.

Chaque militant doit apporter les comptes annuels de son entreprise.

Intervenant

Gérald Scheepmans, permanent du service d'étude et de formation de la CNE.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Chantal Fable - 067 88 91 74 - chantal.fable@acv-csc.be
Inscription via le bulletin en page 65.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun
Secrétariat National Nivelles
15/02, 22/02
23/03, 24/03
09h00 à 17h00

IEF Non Marchand

Comprendre les comptes annuels dans le secteur Non Marchand

Public

Représentants chevronnés siégeant au CE. Formation sectorielle.

Objectifs

Utiliser les informations économiques, financières, le bilan social de son entreprise pour poser les bonnes questions au CE et développer ses stratégies syndicales dans l'entreprise.
Connaître les obligations comptables et le rôle du réviseur d'entreprise.
Chaque militant doit apporter les comptes annuels de son entreprise.

Intervenant

Gérald Scheepmans, permanent du service d'étude et de formation de la CNE.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Chantal Fable - 067 88 91 74 - chantal.fable@acv-csc.be
Inscription via le bulletin en page 65.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun
Secrétariat National Nivelles
08/03, 16/03
23/03, 24/03
09h00 à 17h00

Les perspectives d'action syndicale ouvertes par le CPPT

Les produits dangereux et la prévention incendie, nous y sommes confrontés beaucoup plus que ce que l'on ne croit.

Public

Représentants chevronnés en CPPT qui ont déjà suivi les sessions FEC en région mais pas encore de formation destinée aux chevronnés. Formation intersectorielle.

Objectifs

Une journée sur les produits dangereux. Ils ne se trouvent pas uniquement dans les milieux industriels mais aussi dans les bureaux. Beaucoup d'espaces de travail et d'employés en côtoient sans le savoir. Ce module visera à savoir :

- Ce que sont les produits dangereux et où les trouve-t-on ? Sous quelle forme ?
- Quelle politique de prévention doit-on mettre en place ? Quels sont les acteurs et leur rôle ?
- Que dit la législation sur la prévention (fiche toxicologique-les symboles utilisés et l'étiquetages de ces produits) ?
- Y a-t-il des règles spéciales (amiante, nanomatériaux, produits radioactifs…) ?

Une journée sur la prévention incendie. Ce module visera à présenter :

- Les obligations des employeurs dans ce domaine et imposées par l'arrêté royal du 28 mars 2014 relatif à la prévention de l'incendie sur les lieux de travail ;
- Les exigences de certains bâtiments propres à certaines activités (homes, hôtels, etc.)
- Les rôles des différents acteurs et que faire pour les coordonner ?

Intervenant

Emmanuel Bonami, permanent du service d'étude et formation de la CNE

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Chantal Fable - 067 88 91 74 - chantal.fable@acv-csc.be
Inscription via le bulletin en page 65.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun - Secrétariat National Nivelles
25/01, 22/02
23/03, 24/03
09h00 à 17h00

Protéger l'environnement par l'action syndicale

Public
Militants chevronnés en DS, CE ou CPPT. Formation intersectorielle

Objectifs
Cette formation dressera un tableau succinct des déséquilibres écologiques ; elle étudiera les changements de paradigme économique susceptibles de rééquilibrer la situation ; elle identifiera des moyens d'action syndicaux dans l'entreprise pour agir pratiquement et accélérer ce changement de paradigme.

Intervenants
Étienne Lebeau et **François-Xavier Lievens**, permanents du service d'étude et de formation de la CNE ; **Véronique Thirifays**, de la cellule RISE de la FEC.

Libération
Congé-éducation payé via le service de formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact
Chantal Fable - 067 88 91 74 - chantal.fable@acv-csc.be
Inscription via le bulletin en page 65.

Dates et lieu
2 jours + 2 jours de tronc commun
Secrétariat National Nivelles
09h00 à 17h00
11/5, 12/5
23/03, 24/03,

Méthodologie juridique

Articulation des sources de droit social et méthodes de recherche et d'utilisation des sources

Public

Représentants chevronnés en DS, CPPT ou CE. Formation intersectorielle.

Objectifs

Le module de formation a pour objectif de permettre aux délégués d'identifier, hiérarchiser, manipuler et retrouver les différentes sources juridiques de droit social (lois, arrêtés, CCT, etc.), afin d'aider les délégués à porter un regard juridique sur les situations auxquelles ils sont confrontés. Divers outils de recherche juridique sont aussi présentés, notamment les outils informatiques gratuits. Outre les exercices de recherche qui seront proposés, quelques questions juridiques particulières pourront être examinées lors de la deuxième journée.

Intervenants

Jean-François Libotte et **François-Xavier Lievens**, permanents du service d'étude et de formation de la CNE.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Chantal Fable - 067 88 91 74 - chantal.fable@acv-csc.be
Inscription via le bulletin en page 65.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun
Secrétariat National Nivelles
15/02, 22/02
23/03, 24/03
09h00 à 17h00

Initiation en Bureautique

Outlook, Excel, Word

Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT n'ayant pas ou très peu de pratique de la bureautique. Formation intersectorielle.

Objectifs

Il s'agit d'une initiation aux outils les plus couramment utilisés en bureautique dans le travail syndical. Une journée pour le traitement de texte Word, une journée pour le tableur Excel et une journée pour la messagerie et l'utilisation de moteurs de recherche.

Intervenant

Stéphanie Gonay de l'asbl Microbus.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Chantal Fable - 067 88 91 74 - chantal.fable@acv-csc.be
Inscription via le bulletin en page 65.

Dates et lieu

Groupe I
3 jours + 2 jours de tronc commun
Secrétariat National Nivelles
17/02, 21/02, 23/02
23/03, 24/03
09h00 à 17h00

Groupe II
3 jours + 2 jours de tronc commun
CSC Bouge
12/05, 18/05, 19/05
23/03, 24/03
09h00 à 17h00

Initiation en Bureautique
Teams, Zoom, Power Point

Public
Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT n'ayant pas ou très peu de pratique de la bureautique. Formation intersectorielle.

Objectifs
Teams, Zoom et Powerpoint sont devenus des outils incontournables dans notre vie syndicale et/ou professionnelle. S'inscrire à la formation vous permettra de comprendre l'interface zoom et Teams, créer une réunion, partager des fichiers, partager un écran, apprendre à bien communiquer sur la plateforme, utiliser des plans B en cas de problème technique, créer des fichiers Power point.

Intervenant
Stéphanie Gonay de l'asbl Microbus.

Libération
Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact
Chantal Fable - 067 88 91 74 - chantal.fable@acv-csc.be
Inscription via le bulletin en page 65.

Dates et lieu
Groupe I
2 jours + 2 jours de tronc commun
CSC Bouge
13/01, 18/01
23/03, 24/03
09h00 à 17h00

Groupe II
2 jours + 2 jours de tronc commun
Secrétariat National Nivelles
20/04, 26/04
23/03, 24/03
09h00 à 17h00

Ateliers d'écriture

Public

Représentants en DS, CE ou CPPT pouvant s'exprimer en français à l'oral, mais éprouvant des difficultés dans le passage à l'écrit. Formation intersectorielle.

Objectifs

L'atelier d'écriture se présente comme un ensemble de jeux d'écriture et de réécriture pour la production de textes répondant à des consignes précises. Il vise à décomplexer les participants vis-à-vis de leur relation à l'écrit, à leur donner le plaisir d'écrire.

Intervenant

Céline Vermeulen, de l'asbl Lire et Ecrire.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Chantal Fable - 067 88 91 74 - chantal.fable@acv-csc.be
Inscription via le bulletin en page 65.

Dates et lieu

3 jours + 2 jours de tronc commun
Secrétariat National Nivelles
16/05, 23/05, 30/05
23/03, 24/03
09h00 à 17h00

Techniques d'écriture
Prise de notes, PV, synthèses

Public
Représentants en DS, CE ou CPPT. Formation intersectorielle.

Objectifs
Après une introduction théorique sur la communication, le module fournit des trucs et astuces pour s'améliorer dans différentes situations d'écriture rencontrées en entreprise : prise de notes, rédaction de PV, synthèses, envoi d'e-mail aux collègues… Ces techniques sont approfondies au moyen d'exercices pratiques.

Intervenant
Sarah Pierard, de l'asbl Lire et Ecrire.

Libération
Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact
Chantal Fable - 067 88 91 74 - chantal.fable@acv-csc.be
Inscription via le bulletin en page 65.

Dates et lieu
3 jours + 2 jours de tronc commun
Secrétariat National Nivelles
21/01, 31/01, 07/02
23/03, 24/03
09h00 à 17h00

Communication syndicale écrite et audiovisuelle

Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT. Formation intersectorielle.

Objectifs

La communication syndicale est importante pour le travail de terrain des délégués. Cette formation vous apportera les différentes techniques et pratiques de communication syndicale avec un jour axé sur la communication écrite (tracts et mise en page, communiqués de presse, etc.) et un jour axé sur la communication digitale (réseaux sociaux, newsletters, etc.). Un niveau élémentaire de pratique informatique est nécessaire pour pouvoir suivre cette formation.

Intervenant

Alice Mazy, responsable du service communication CNE.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Chantal Fable - 067 88 91 74 - chantal.fable@acv-csc.be
Inscription via le bulletin en page 65.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun
Secrétariat National Nivelles
14/03, 15/03
23/03, 24/03
09h00 à 17h00

Négocier en entreprise

Public

Délégués syndicaux chevronnés. Formation intersectorielle.

Objectifs

Préparer sa négociation en entreprise en vue d'améliorer les droits des travailleurs et de faire avancer le projet syndical. La formation vise à faire maîtriser toutes les étapes du processus de négociation : définition des objectifs, élaboration du cahier de revendications, renforcement du rapport de forces, concrétisation des accords.

Intervenant

Anne-Sophie Collard, formatrice indépendante.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Chantal Fable - 067 88 91 74 - chantal.fable@acv-csc.be
Inscription via le bulletin en page 65.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun
Secrétariat National Nivelles
28/03, 29/03
23/03, 24/03
09h00 à 17h00

Pratiques d'affiliation et implication des travailleurs

Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT. Formation intersectorielle.

Objectifs

Comment attirer vers le projet syndical des travailleurs qui en sont éloignés ? L'objectif de ce module est de fournir des outils pour convaincre les travailleurs de participer à la vie syndicale (affiliation, participation à des assemblées, engagement dans des actions collectives). Elle s'appuie sur l'échange de bonnes pratiques et la présentation d'expériences de participation des travailleurs.

Intervenant

Anne-Sophie Collard, formatrice indépendante.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Chantal Fable - 067 88 91 74 - chantal.fable@acv-csc.be
Inscription via le bulletin en page 65.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun
Secrétariat National Nivelles
07/03, 08/03
23/03, 24/03
09h00 à 17h00

Préparer et animer une assemblée

Public

Représentants chevronnés, principalement en DS. Formation intersectorielle.

Objectifs

Améliorer sa capacité à préparer une assemblée de travailleurs. Identifier clairement la fonction (information, consultation, décision) et s'organiser en conséquence. Présider et animer l'assemblée. Jeux de rôle et analyse.

Intervenant

Anne-Sophie Collard, formatrice indépendante.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Chantal Fable - 067 88 91 74 - chantal.fable@acv-csc.be
Inscription via le bulletin en page 65.

Dates et lieu

3 jours + 2 jours de tronc commun
Secrétariat National Nivelles
09/05, 10/05, 11/05
23/03, 24/03
09h00 à 17h00

S'affirmer adéquatement dans le conflit

Public

Représentants chevronnés en DS, CPPT ou CE. Formation intersectorielle.

Objectifs

En partant de l'expérience des participants, la formation permet à chacun de faire le point sur sa manière d'être en conflit et de s'affirmer dans son travail syndical au sein de l'entreprise. Elle aide à affirmer son point de vue dans les situations potentiellement conflictuelles de l'entreprise, des relations aux supérieurs hiérarchiques aux relations avec les membres de l'équipe syndicale. La formation aborde divers contenus relatifs aux attitudes de communication et privilégie les méthodes actives (travaux de groupe, mises en situation, échanges d'expérience…).

Intervenant

Gilles Lefebvre de l'asbl la Balle Magique.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Chantal Fable - 067 88 91 74 - chantal.fable@acv-csc.be
Inscription via le bulletin en page 65.

Dates et lieu

3 jours + 2 jours de tronc commun
Secrétariat National Nivelles
14/12, 21/12, 22/12
23/03, 24/03
09h00 à 17h00

Formation pour les nouveaux juges sociaux

Public

Les délégués nouvellement désignés pour remplir un mandat de juge ou de conseiller social.

Objectifs

Connaître les différents aspects du rôle de juge ou conseiller social. Avoir un premier aperçu d'un délibéré « de l'intérieur » et s'éprouver dans l'exercice. Identifier ce à quoi il faut penser avant/pendant/après la prise en délibéré. Mettre en évidence différentes techniques pour argumenter et convaincre.

Libération

En crédit syndical, en accord avec votre permanent syndical.

Personne de contact

Emeline Goris - FEC - 02 244 32 53 - Emeline.Goris@acv-csc.be

Date et lieu

Bouge
22/10/21

Formation pour les juges sociaux

Public

Les délégués exerçant un mandat de juge ou de conseiller social.

Objectifs

Comprendre et analyser la législation et la jurisprudence en droit social en vue d'améliorer la maîtrise juridique des juges et conseillers sociaux dans l'exercice de leur fonction. A titre d'exemple, voici quelques matières susceptibles d'être étudiées : accident du travail, maladie professionnelle, droit de la preuve, droit judiciaire, droit au respect de la vie privée du travailleur, motivation du licenciement,…

Libération

En crédit syndical, en accord avec votre permanent syndical.

Personne de contact

Emeline Goris - FEC - 02 244 32 53 - Emeline.Goris@acv-csc.be

Dates et lieu

26/11/2021 - Salle Creagora - Namur
25/3/2022 - Bouge

Master en politique économique et sociale

Public

Citoyens soucieux d'agir pour plus de justice et de solidarité, dans la vie économique et sociale.

Objectifs

Créée par le Mouvement Ouvrier Chrétien et l'Université catholique de Louvain, la Faculté ouverte de politique économique et sociale (FOPES) est le résultat d'une volonté d'ouverture de l'Université vers l'extérieur. L'objectif est à la fois de démocratiser l'accès au savoir et de former. Depuis 1974, la FOPES organise un second cycle universitaire (un Master) en Politique économique et sociale, en 3 ans, à horaire décalé et avec des activités partiellement décentralisées. Le programme est conçu principalement pour des adultes qui poursuivent des activités sociales, familiales, professionnelles en même temps que les études. De là vient le nom de faculté « ouverte». La formation met l'accent sur l'utilité des apports théoriques pour l'action, qu'elle soit sociale, culturelle, politique, associative, citoyenne, etc. La volonté est de relier les pratiques des étudiants, et les savoirs qui en émergent, aux théories présentées par les enseignants. A l'occasion du mémoire, par exemple, chaque étudiant est invité à choisir une question de recherche, issue de son expérience, qu'il s'agira de confronter aux apports théoriques qui auront fait l'objet de la formation. Cet intérêt pour l'action explique le nom de «politique » économique et sociale.

Libération

Les cours à la FOPES peuvent être suivis sous couvert du congé-éducation payé. Ils sont reconnus au titre de formation universitaire.

Personne de contact

L'investissement important, sur plus de 3 années, suppose une réflexion du militant avec son équipe dans l'entreprise et avec son permanent. Dans certaines conditions, la CNE intervient forfaitairement (350€/an) dans les frais occasionnés par l'inscription à la FOPES. Pour obtenir cette intervention, il faut introduire la demande auprès de votre permanent.
Renseignements : Fabienne Horstermans - Tél. : 010 47 39 08 - Fax : 010 47 81 59
https://uclouvain.be/fr/facultes/espo/fopes

Dates

Les cours se déroulent soit en journée et en soirée en semaine, soit le samedi. Ils démarrent en septembre de chaque année et s'organisent en trois groupes.

Ecole Syndicale

Public

Délégués de tous les secteurs, au minimum dans leur second mandat.

Objectifs

Cette formation s'adresse à ceux qui souhaitent s'engager davantage dans leur action syndicale et qui sont désireux de prendre plus de responsabilités dans leur entreprise, leur secteur ou le mouvement syndical en général. Le programme de cours a pour objectif de développer les capacités d'analyse personnelle, ainsi que les capacités d'organiser l'action collective. Les méthodes mises en œuvre visent l'implication maximale des participants à travers des travaux personnels et de groupe qui assurent le lien constant entre l'analyse et l'action syndicale.
Les matières traitées vont du droit social à l'économie en passant par l'histoire, la sociologie, l'action collective, la méthode et la philosophie.
Cette formation est similaire à celle d'animateur en action collective politique, culturelle et sociale.

Intervenants

Les équipes pédagogiques sont constituées de permanents de la CNE, mais aussi de collègues de la FEC, de l'ISCO, du monde universitaire, ainsi que d'autres partenaires qui contribuent à élargir le champ d'analyse et de réflexion.

Libération

Congé-éducation payé et crédit syndical. Cette formation est reconnue comme formation professionnelle.

Personnes de contact

Responsable formation Emmanuel Bonami - 067 88 91 63
emmanuel.bonami@acv-csc.be
Secrétariat Florence Boisart - 067 88 91 93 - florence.boisart@acv-csc.be

Dates et lieu

La formation se déroule en deux cycles (3 ans (certificat interne au MOC) et 1 an (certificat de l'enseignement supérieur)) à raison de 21 jours chaque année.
Un groupe démarre chaque année à la rentrée sociale.
Les formations se déroulent à Namur le lundi (coordination CNE-Transcom-CIEP) ou à Charleroi le jeudi (Coordination CIEP-Fédé CSC Charleroi).

Notes

Formations pour les **nouveaux élus** et **les chevronnés**

Formation Femmes

Être représentante des femmes de son entreprise (1ère année)
S'affirmer dans son rôle et construire des relations constructives

Public

L'accès à cette formation est réservé aux militantes qui n'ont pas encore suivi cette formation.

Objectifs

Durant cette formation, nous envisagerons d'une part, la problématique de la prise en compte des réalités et des spécificités des femmes dans l'entreprise et identifierons d'autre part, les freins culturels, conjoncturels et/ou personnels à défendre cette problématique. Représenter, comprendre et être porte-parole. Pour comprendre vraiment l'autre, il faut être capable de l'écouter vraiment et de passer au-delà de ses propres convictions sans chercher à le convaincre. Plus encore qu'«accepter» la différence, être représentante syndicale, c'est être capable de défendre un avis différent du sien parce qu'il est le produit d'un choix collectif… Nous travaillerons ensemble cette compétence transversale essentielle.

Intervenants

Les animateurs de l'asbl la Balle Magique.

Libération

Congé-éducation payé ou crédit syndical via votre permanent.

Personnes de contact

Bruxelles - Brabant wallon
Germaine Nzuanzu
0477 56 41 35 -
germaine.nzuanzu@acv-csc.be

Liège-Verviers-Eupen
Marie-Christine Falzone
0473 62 96 38
marie-christine.falzone@acv-csc.be

Namur-Luxembourg
Valérie François
0471 77.57.58
valerie.Francois@acv-csc.be

Hainaut
Elisabeth Lovecchio
065 37 28 22
elisabeth.lovecchio@acv-csc.be

Dates et lieux

Il s'agit de la première partie d'un cycle de deux ans. Cette année, la formation comporte 4 jours, dont la dernière est l'assemblée commune d'Action femmes CNE.

Bruxelles-Brabant wallon
11/01, 08/02, 15/03, 10/05

Liège-Verviers-Eupen
16/03, 17/03, 28/03, 10/05

Hainaut
22/11, 17/01, 14/03, 10/05

Namur-Luxembourg
24/02, 31/03, 28/04, 10/05

Formation de base RISE & Mobilité
Bouge

Public
Militants chevronnés ayant au moins terminé un cycle de 4 années d'exercice du mandat à la FEC. Membres d'équipes syndicales soucieuses d'intégrer l'environnement et la mobilité dans leur action syndicale. Permanents syndicaux.

Objectifs
- Appréhender les principaux enjeux d'une transition écologique socialement juste pour leur secteur et pour les emplois de demainsnommer les principaux ;
- Identifier des pistes pour la concertation à proposer à leurs équipes syndicales ;

Thématiques abordées : enjeux énergie-climat, transition énergétique, économie circulaire, mobilité durable, aménagement du territoire

Libération
Congé-éducation payé ou crédit syndical, en accord avec votre permanent.

Personnes de contact
Secrétariat : Myriam Bongrain - mbongrain@acv-csc.be
Cellule RISE de la FEC : Véronique Thirifays - 0474 37 45 09 - vthirifays@acv-csc.be

Dates et lieu
Bouge
17/01, 14/2, 15/3, 19/4 (visite d'entreprise)

Formation de base RISE & Mobilité
Liège

Public
Militants et délégués chevronnés ayant au moins terminé un cycle de 4 années d'exercice du mandat à la FEC. Membres d'équipes syndicales soucieuses d'intégrer l'environnement et la mobilité dans leur action syndicale.

Objectifs
- Maîtriser les compétences syndicales en matière d'environnement et les informations essentielles à recueillir en CE et/ou en CPPT.
- Développer son réseau et ses ressources pour mettre l'environnement à l'ordre du jour du CE et/ou du CPPT de manière efficace.

Libération
Congé-éducation payé ou crédit syndical, en accord avec votre permanent.

Personne de contact
Sophie Reginster - sophie.reginster@acv-csc.be

Dates et lieu
Liège
Dates à définir

Formation continuée RISE & mobilité

Public

Militants chevronnés ayant au moins terminé un cycle de 4 années d'exercice du mandat à la FEC. Membres d'équipes syndicales soucieuses d'intégrer l'environnement et la mobilité dans leur action syndicale.

Objectifs

- Permettre aux délégués et militants chevronnés d'approfondir et/ou de se remettre à niveau sur des thématiques environnementales actuelles
- Maîtriser les compétences syndicales en matière d'environnement et les informations essentielles à recueillir en CE et/ou CPPT
- Développer son réseau et ses ressources pour mettre l'environnement à l'ordre du jour du CE ou du CPPT de manière efficace
- Savoir utiliser un outil de diagnostic pour situer son entreprise par rapport aux enjeux sociaux et environnementaux de la transition vers une économie bas carbone
- Thématiques abordées : présentation de RISE, enjeux de la pollution de l'air, rôle des représentants des travailleurs dans les instances de concertation, plan wallon des déchets, économie circulaire…

Libération

En crédit syndical, en accord avec votre permanent.

Personne de contact

Secrétariat : Myriam Bongrain - mbongrain@acv-csc.be
Cellule RISE de la FEC : Véronique Thirifays - 0474 37 45 09 - vthirifays@acv-csc.be

Dates et sujets

Groupe 1
14/10, 16/11, 13/01, 21/2 (visite d'entreprise)
Groupe 2
17/3, 20/4, 17/5, 08/06 (visite d'entreprise)

Industrie

Public

Délégués de l'industrie mais également des pharmacies (CP 313), des grossistes en médicament (CP 321) et de l'aviation (CP 315).

Objectifs

Le séminaire de cette année a pour thème la réindustrialisation de l'Europe.

Intervenants

A déterminer.

Libération

Crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Muriel Gaspard - 067 88 91 73 - u50mga@acv-csc.be

Dates et lieu

Centre Ol Fosse d'Outh à Houffalize (résidentiel).
18/11 et 19/11

Industrie - Formation Cadres

Public

Délégués cadres

Objectifs

Thème: package salarial (salaire variable, voiture, assurance groupe, warrants, CCT90, actions, plan cafétéria) Toutes les formes de rémunération et le point de vue syndical

Intervenants

A déterminer.

Libération

Crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Anne Berney - 067 88 91 80 - anne.berney@acv-csc.be

Dates et lieu

Secrétariat National Nivelles
26/10

Les Inspections Sociales CPAE (CP 200) et CP 226

Public

Les militants de la commission paritaire 200 et 226. Pour les chevronnés, mais aussi, en complément de la formation nouvel élu

Objectifs et programme

En matinée

Informer et outiller sur :

- Les compétences différenciées des inspections
- Contrôle des Lois Sociales et cellule organisation professionnelle
- Inspection sociale
- Contrôle du bien-être au travail
- Contrôle de l'environnement
- Les motifs pour lesquels on peut s'adresser aux différentes inspections - exemples - les plaintes prises en compte
- Qui peut s'y adresser et comment ?
- La manière dont une plainte est traitée et suivie

Après-midi

- Un sujet d'actualité syndicale sera présenté

Intervenants

M.Duvivier - Inspectrice sociale - Conseillère Contrôle des Lois sociales
Coordination de la journée : **Claude Lambrechts** - CNE

Libération

Crédit syndical

Personne de contact

Jacqueline Coja - 067 88 91 75 - jacqueline.coja@acv-csc.be

Date et lieu

Le 15 février 2022, de 9h00 à 16h00 au SN de la CNE

Travail Intérimaire – CPAE (CP 200)

Public

Les militants de la commission paritaire 200. Pour les chevronnés, mais aussi, en complément de la formation nouvel élu.

Objectifs et programme

Informer, sensibiliser et outiller

Matinée

- tour de table (travaillez-vous avec des intérimaires, combien, quand, contrats journaliers successifs ?...)
- quelques chiffres sur le secteur du travail intérimaire, bref historique, références légales
- atelier échange d'expérience et bonnes pratiques (CCT Intérim, CE, accueil, parrainage, organisation...)
- les 4 grands motifs autorisant le recours au travail intérimaire (intro)

Après-midi

- les 4 motifs (suite)
- contrats journaliers successifs : vidéo / débat / CCT 108/2 (…)
- responsabilités de l'agence d'intérim > < entreprise utilisatrice
- actualité
- campagnes, outils, ressources...

Intervenants

Eva Van Laere - CSC - Confédération
Coordination de la journée : **Claude Lambrechts** - CNE

Libération

Crédit syndical

Personne de contact

Jacqueline Coja - 067 88 91 75 - jacqueline.coja@acv-csc.be

Date et lieu

Le 30 novembre 2021, de 9h00 à 16h00 au SN de la CNE

Travail Intérimaire – CP 226

Public

Les militants de la commission paritaire 226. Pour les chevronnés, mais aussi, en complément de la formation nouvel élu.

Objectifs et programme

Informer, sensibiliser et outiller

Matinée

- tour de table (travaillez-vous avec des intérimaires, combien, quand, contrats journaliers successifs ?...)
- quelques chiffres sur le secteur du travail intérimaire, bref historique, références légales
- atelier échange d'expérience et bonnes pratiques (CCT Intérim, CE, accueil, parrainage, organisation...)
- les 4 grands motifs autorisant le recours au travail intérimaire (intro)

Après-midi

- les 4 motifs (suite)
- contrats journaliers successifs : vidéo / débat / CCT 108/2 (…)
- responsabilités de l'agence d'intérim > < entreprise utilisatrice
- actualité
- campagnes, outils, ressources...

Intervenants

Eva Van Laere - CSC - Confédération

Coordination de la journée : **Claude Lambrechts** - CNE

Libération

Crédit syndical

Personne de contact

Jacqueline Coja - 067 88 91 75 - jacqueline.coja@acv-csc.be

Date et lieu

Le 19 octobre 2021, de 9h00 à 16h00, au SN de la CNE

Connaître les CCT en CPAE (CP 200)

Public

Les militants de la commission paritaire 200. Pour les chevronnés, mais aussi, en complément de la formation nouvel élu.

Objectifs et Programme

Parfaire ses connaissances des conventions sectorielles en CP 200 :

- Où chercher l'information ?
- Quels sont les outils et ressources à disposition ?
- Compréhension et utilisation des principales conventions sectorielles : rémunération, temps de travail, formation, fonctionne- ment de la délégation syndicale
- Leur application en entreprise et comment négocier des améliorations ?
- Connaissance du secteur et du fonctionnement syndical.

Intervenants

Multiples, coordination : **Claude Lambrechts** – CNE

Libération

Congé-éducation payé ou crédit syndical.

Personne de contact

Jacqueline Coja - 067 88 91 75 - jacqueline.coja@acv-csc.be

Dates et lieu

21 octobre 2021
25 novembre 2021
17 décembre 2021
20 janvier 2022
De 8h30 à 16h30 au Secrétariat National de la CNE

Notes

En pratique

Congé-éducation payé

Le congé-éducation payé est une matière qui a été régionalisée lors de la sixième réforme de l'Etat. Depuis le 01 avril 2015, ce sont les Régions wallonne, bruxelloise et flamande ainsi que la Communauté germanophone qui sont compétentes en la matière.

Pour déterminer la Région à laquelle se référer pour connaître le droit d'un travailleur, il faut tenir compte du lieu de travail effectif. C'est cette région qui attribue l'agrément à une formation et c'est à cette région que l'employeur doit adresser ses créances pour obtenir le remboursement (partiel car forfaitaire) des salaires.

Les Régions wallonne et bruxelloise n'ont pas modifié l'ancienne législation fédérale. Par contre la Flandre a réformé le mécanisme qui s'appelle maintenant le congé de formation (VOV). Ces législations sont présentées dans les pages qui suivent.

La CNE demande la reconnaissance de ses formations dans les trois régions du pays, ainsi que la Communauté germanophone. La FEC fait de même.

C'est pourquoi il est important de stipuler sur le bulletin d'inscription votre lieu de travail effectif. En cas de problème, nous vous avertirons le plus vite possible pour envisager un autre mode de libération.

En pratique

Libération en congé-éducation payé pour Bruxelles, Wallonie et Communauté germanophone
La réglementation évoquée ci-dessous distingue deux sortes de formations : les formations générales et les formations professionnelles. Parmi l'offre détaillée dans la présente brochure, l'ISCO, l'Ecole Syndicale et la FOPES relèvent de ce point de vue de la formation « professionnelle », les autres de la formation « générale » : ceci a une importance quant au nombre d'heures de libération possible. Toutes les formations pour lesquelles le congé-éducation payé (CEP) est évoqué font l'objet d'une demande d'agrément.

Qui y a droit ?

Tous les travailleurs du secteur privé qui prestent :

- soit un temps plein ou au moins un 4/5e temps (y compris par le cumul de plusieurs contrats à temps partiel)
- soit un temps partiel à horaire variable (au moins un 1/3 temps)
- soit un temps partiel à horaire fixe de moins de 4/5e temps, mais d'au moins un mi-temps. (Attention : pour cette troisième catégorie, le droit se limite uniquement aux formations professionnelles suivies durant les heures de travail).

Combien d'heures ?

Sous réserve d'un plafond maximum par année scolaire, le travailleur peut s'absenter du travail autant d'heures que son nombre d'heures de présence effective au cours. Ce droit existe dans le principe, que ces cours coïncident ou non avec son horaire de travail. Le nombre d'heures auquel la formation donne droit dépend non seulement du type de formation, mais aussi du fait que la formation se déroule ou pas pendant le temps de travail.

Attention :

Ces plafonds s'entendent par personne et par année scolaire, pour l'ensemble des formations suivies (professionnelles, générales et de langue). Par exemple, un travailleur qui s'inscrirait à deux cours de langue différents de 50 heures chacun, n'aurait droit qu'à 80 heures (plafond annuel) sur son année.

Pour les travailleurs à temps partiel, il faut appliquer une règle au prorata de l'horaire de travail :

- sur les plafonds mentionnés dans le tableau (un mi-temps qui suit une formation professionnelle pendant ses heures de travail sera limité par un plafond annuel de 120/2 = 60 heures).

Mais aussi :

- sur le nombre d'heures prévues pour la formation (exemple : un mi-temps, qui suit une formation de 40 heures, n'a droit qu'à ½ X 40 = 20 heures de CEP)
- sur le nombre d'heures de présence effective au cours (un 4/5e temps qui a été présent au cours pendant 90 heures dans le cadre d'une formation ouvrant un droit à 100 heures pour un temps plein ne peut bénéficier que de 4/5 X 90 = 72 heures de droit au CEP).

Dans le cadre d'une formation professionnelle, pour les travailleurs à horaire variable, il faut en plus tenir compte du fait que les plafonds sont différents selon que la formation coïncide ou non avec le temps de travail. Il peut arriver qu'une partie de la formation tombe pendant le temps de travail et une autre partie pas.

Il faudra donc effectuer là aussi une proratisation.

Type de formation Bruxelles, Wallonie et communauté germanophone

Si coïncidence entre temps de travail et temps de formation

Formation professionnelle	120
Formation générale (= syndicale)	80
Formation professionnelle + formation générale	120
Avec ou sans coïncidence	
Formation langue	80
Formation langue + formation professionnelle	100

Quelle rémunération ?

Principe : le travailleur est payé normalement pour ses heures d'absence, en même temps que son salaire mensuel.

Limitation : l'entreprise sera remboursée (environ 1 an après) sur base d'un forfait. Dès lors, elle peut (mais ne doit pas) limiter la rémunération pour les heures d'absence à hauteur de 2.987€ bruts par mois (2020-2021). Pour les travailleurs à temps partiel, le plafond de salaire brut est de 2.987€ par mois multiplié par le taux horaire. Pour un mi-temps, le plafond est donc de 1.493,5€ bruts par mois.

Procédure

Le travailleur informe son employeur de son projet de formation par la remise de l'attestation d'inscription régulière délivrée par l'organisateur de la formation. Cette remise se fait, soit de la main à la main moyennant délivrance d'un accusé de réception (signature sur un double du document ou éventuellement un reçu), soit par lettre recommandée.

En vue d'assurer la planification collective des congés, toutes les demandes relatives à une année scolaire normale (cours entre le 01/9 et le 30/6) doivent être introduites au plus tard le 31/10 de chaque année scolaire. En cas d'inscription tardive au-delà du 31/10 ou en cas d'inscription à une formation qui débute au-delà du premier octobre, la demande de congé-éducation payé se fait au plus tard dans les quinze jours qui suivent l'inscription.

L'employeur ne peut s'opposer que si plus de 10 % du personnel s'absentent simultanément dans le cadre du CEP (il s'agit bien d'absences simultanées et non de formations couvrant une même période et donnant lieu à des absences alternées, par exemple sur différents jours de la semaine).

Le travailleur est protégé contre le licenciement depuis le dépôt de sa demande jusqu'au terme de sa formation (sauf motif étranger à la formation, à prouver par l'employeur). A la fin de chaque trimestre, l'organisme de formation remet une attestation d'assiduité mentionnant le nombre d'heures de présence effective au cours.

Perte du droit au congé - éducation payé

- Le travailleur qui abandonne sa formation doit le notifier à son employeur dans les 5 jours et perd son droit au CEP pour les heures postérieures à cet abandon. Ce, jusqu'à nouvelle inscription à une nouvelle formation ou jusqu'à reprise de l'ancienne formation.
- Le travailleur irrégulièrement absent pour plus de 10 % du nombre d'heures de formation effectivement organisées perd tout droit au CEP pour les deux trimestres qui suivent le constat de ce dépassement.

Attention : sont irrégulières toutes les absences autres que celles justifiées par :

- un certificat médical pour maladie du travailleur ou d'un membre de sa famille résidant sous le même toit
- la grève des transports en commun
- la grève ou maladie du professeur
- la fermeture de l'établissement scolaire pour une raison bien définie
- exceptionnellement, les intempéries hivernales graves
- l'absence justifiée pour un motif professionnel sur base d'une attestation de l'employeur
- petit chômage.
- le travailleur qui a échoué 2 fois dans la même formation perd son droit au CEP pour cette formation précise.

Pour plus d'informations :

En Wallonie et en Communauté germanophone (exception au sein de la RW)
www.leforem.be/entreprises/aides-financieres-conge-education-paye.html
Nous conseillons d'y consulter la fiche congé-éducation payé.
A Bruxelles
http://werk-economie-emploi.brussels/fr_FR/home

N.B.: le Fonds social de formation pour le secteur des Institutions et Services d'Aide aux Jeunes et aux Handicapés (ISAJH), instance paritaire qui gère les initiatives de formation pour les groupes à risque dans les secteurs de la CP 319.02, permet, en finançant complémentairement le droit au CEP, quel que soit le temps de travail contractuel mais sous certaines conditions, d'élargir le droit au CEP. S'adresser à ce sujet à son permanent.

Libération pour le congé formation en Flandre (VOV)

La CNE ne propose pas directement des formations couverte par le VOV. Mais si vous suivez des formations via la FEC (Alliance Bruxelles-Halle-Vilvorde-Leuven, Hainaut Occidental, etc.) et que votre lieu de travail se situe en territoire néerlandophone, alors votre formation peut se trouver sous le régime du VOV. Nous vous invitons alors à prendre contact avec le responsable régional de la FEC (voir coordonnées ci-après) pour clarifier avec lui les modalités de libération.

Libération en crédits syndicaux

Dans la plupart des secteurs professionnels, les conventions collectives de travail (CCT) prévoient un certain nombre de journées destinées à la formation des représentants syndicaux, ainsi que les modalités de la libération effective (par exemple : avertir un mois à l'avance). Le tableau ci-après présente ces modalités pour les principaux secteurs employés. Si la CCT de votre secteur prévoit suffisamment de jours, c'est la meilleure solution : une fois la lettre de libération signée par votre permanent remise à votre employeur, il n'y a plus aucune formalité à remplir.
Vous êtes intégralement payé pour les journées de formation, qui sont assimilées à des journées de travail. Dans certains cas, le nombre de jours prévus par la CCT est attribué collectivement à l'équipe syndicale ; il s'agit donc de réfléchir en équipe avec votre permanent à sa meilleure affectation.
En cas de doute ou si vous ignorez les dispositions de votre CCT sectorielle, vous pouvez vous adresser à votre permanent CNE.
Si votre droit au congé syndical ne suffit pas pour une formation que vous voulez suivre, vous pouvez probablement utiliser la formule du congé-éducation payé pour autant que cette formation soit reconnue en CEP.

Frais de formation

Pour l'ensemble des formations syndicales, la CNE est guidée par le principe qu'une personne qui s'investit dans la formation ne doit pas y perdre d'argent. Il s'agit d'un principe général et non d'une règle s'appliquant absolument : les moyens de la CNE sont limités, nous ne sommes pas partisans des comptes d'apothicaires… et, en fin de compte, il n'est pas anormal que, dans certains cas, le choix de la formation, comme tout acte de militance syndicale, comporte une part d'investissement personnel.

Dans ce cadre, les règles en vigueur pour tous les frais liés à la formation syndicale sont les suivantes :

- les frais d'accueil, d'hébergement (en cas de formation résidentielle) et de repas sont pris en charge par la centrale;
- de même, tous les documents utiles sont fournis gratuitement aux militants;
- les frais de déplacement sont remboursés de la façon suivante :
  - transports en commun : 100% du prix, sur base du titre de transport;
  - voiture : sur base du document rempli en séance à 0,22€/km pour des déplacements individuels et 0,28€/km pour des déplacements groupés.

Sauf exception explicitement annoncée, en l'occurrence pour l'Ecole syndicale, les pertes de salaire ne sont pas prises en charge par la centrale. Cela peut arriver, par exemple dans le cadre du congé-éducation payé, pour une personne dont le salaire brut dépasse le plafond de 2.987€/mois et dont l'employeur limiterait son paiement à hauteur de ce plafond.

Une intervention spécifique est prévue pour certains frais liés aux formations ISCO et FOPES si le permanent responsable de l'entreprise estime opportun cet engagement en formation.

Notes

Crédits d'heures conventionnels pour la formation syndicale					
CP		CCT	MB	Nombre de jours	Plafond individuel
Commerce					
202	Commerce de détail	04/07/89	09/10/89	15 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE CPPT DS)	-
	En plus de la formation syndicale, le secteur prévoit 6 jours par an (personnel administratif) ou 8 jours par an (personnel de vente) pour l'exercice du mandat en dehors de l'entreprise.				
311	GEVD	12/12/95	29/11/96	18 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE CPPT DS)	
312	Grands magasins	17/10/90	21/03/91	4 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE CPPT DS)	5 jours/an
	CCT plus favorables dans certaines entreprises ! En plus de la formation syndicale, le secteur prévoit 3 jours par an pour l'exercice du mandat en dehors de l'entreprise.				
Industrie					
207	Chimie	26/03/01	-	6 jours/an par délégué	
	Maximum pour 150 délégués pour tout le secteur chimie !!				
209	Métal	30/06/72	28/03/73	10 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE CPPT DS)	
210	Sidérurgie	23/02/01	03/05/01	7 1/2 jours par an x le nombre de candidats employés au CPPT	
217	Casinos		02/03/04	1 jour par trimestre, par effectif ou suppléant.	
219	O.C.A.				
220	Industrie alimentaire	29/04/93	27/01/94	15 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE CPPT DS)	2 semaines/an
224	Non ferreux	11/05/99	27/11/99	14 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE CPPT DS)	2 semaines/an
326	Gaz/Electricité	02/03/89	02/06/89	DS : 10 jours/an par personne - CE, CPPT : 5 jours/an par personne	-

Non Marchand					
330	**Soins de santé**	20/02/73	18/10/73	10 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE CPPT DS)	
318	**Aides familiales**	21/01/08		40 heures par an par mandat eff.(CE CPPT DS)	
319	**Aide sociale**	12/12/09	14/10/10	10 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE CPPT DS)	
329	**Socio-culturel**	31/03/99		8 jours pour 4 ans par mandat (DS)	
332	**Aide sociale/soins de santé**	11/05/09	27/06/10	10 jours pour 4 ans par mandat (CE CPPT DS)	
Finances					
306	**Assurances**	24/05/77	23/07/76	4 jours par an par mandat eff. (CE CPPT DS)	10 jours/an
	En plus de la formation syndicale, le secteur prévoit 5 jours/an par mandat effectif pour l'exercice du mandat en dehors de l'entreprise.				
310	**Banques**	06/07/74	09/10/74	Crédit de jours de formation sur base annuelle égale à 9% de l'effectif total des travailleurs occupés avec un min. de 15 jours pour les entreprises qui comptent 150 travailleurs et plus. 10% dans les autres cas. Partage entre les organisations syndicales au prorata de leurs résultats aux élections sociales	-
	Partage entre les organisations au prorata de leurs résultats aux élections sociales				
Autres					
218	**CPAE**	09/07/97	04/09/98	14 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE CPPT DS)	2 semaines/an
226	**Transport & logistique**	02/03/98	25/12/99	le temps nécessaire	-
	Universités	Accords université par université. A l'UCL : 1 jour de formation par an par personne.			
	Mutualités Chrétiennes	07/12/95		10 jours pour 4 ans par mandat effectif (CE CPPT DS)	2 semaines/an

Contacts

A la FEC

Brabant wallon
Blanche Garcia • 067 88 46 49
blanche.garcia@acv-csc.be

Charleroi Sambre et Meuse
Gabriella Di Pardo • 071 23 09 84
gabriella.dipardo@acv-csc.be

Mons • La Louvière
Leslie Seghers • 065 37 25 52
leslie.seghers@acv-csc.be

Hainaut occidental
Laurie Flament •069 88 07 3
ho@fecasbl.be

Namur • Dinant
Denis Gégoire • 081 25 40 74
na@fecasbl.be

Luxembourg
Jean Noël • 063 24 20 33
jean.noel@acv-csc.be

Liège • Verviers(francophones)
Thomas Gérard • 04 340 72 32
thomas.gerard@acv-csc.be

Verviers • Eupen(germanophones)
Carmen Keutgen • 087 85 98 67 (Verviers)
087 85 98 38 (St Vith)
carmen.keutgen@acv-csc.be

A la CNE

Secrétariat national
Pour les formations chevronnés
Chantal Fable • 067 88 91 74
chantal.fable@acv-csc.be

Pour l'école syndicale
Florence Boisart • 067 88 91 93
florence.boisart@acv-csc.be

Responsables
Emmanuel Bonami • 067 88 91 63
emmanuel.bonami@acv-csc.be
Etienne Lebeau • 067 88 91 81
etienne.lebeau@acv-csc.be

Bruxelles • Brabant wallon
Lahoucine Tazribine • 02 557 86 33
lahoucine.tazribine@acv-csc.be

Hainaut
Carl Yernaux • 071 23 08 80
carl.yernaux@acv-csc.be

Liège • Verviers • Eupen
Nadine Vansteeger • 04 340 75 03
nadine.vansteeger@acv-csc.be

Namur • Luxembourg
Evelyne Zabus • 081 25 90 73
Evelyne.Zabus@acv-csc.be

Jeunes CSC

Secrétariat national

Responsable nationale
Jeanne Maillart • 02 246 32 15
jeanne.maillart@jeunes-csc.be

Permanente Jeunes CSC
Nel Van Slijpe • 02 246 32 13
Nel.vanslijpe@jeunes-csc.be

Bruxelles

Bernard Dessy • 02 557 85 10
bruxelles@jeunes-csc.be

Brabant wallon

Olivier Beeckman • 067 88 47 71
brabantwallon@jeunes-csc.be

Charleroi

Flavio Ciraudo / Aurélie Courtois
071 23 09 88/ 071 23 09 83
charleroi@jeunes-csc.be

Hainaut occidental

Alexandre Geenens
069 88 07 35
hainautoccidental@jeunes-csc.be

Liège

Laetitia Desaive • 04 340 72 14
liege@jeunes-csc.be

Luxembourg

Marine Rouffiange • 063 24 47 45 - 93
luxembourg@jeunes-csc.be

Mons • La Louvière

Samuel Lippolis • 065 37 25 45
monslalouviere@jeunes-csc.be

Namur

Emilie Verhoeven • 081 25 40 70
namur@jeunes-csc.be

Verviers

Manuel Adam • 087 85 99 43
verviers@jeunes-csc.be

Nos secrétaires vous remercient…

Le suivi administratif des formations est un travail de précision. Il est grandement facilité si les règles sont respectées.

Lors de l'inscription

- accord de votre permanent indispensable ;
- trois formations (dans la liste ci-après) au maximum ;
- remplir toutes les rubriques du formulaire d'inscription (ex : nombre d'heures prestées par rapport au temps plein dans l'entreprise). Un seul inscrit par formulaire ;
- vous avez vérifié votre disponibilité (pas d'autre formation ou réunion ou rendez-vous privé le même jour…) ;
- vos demandes sont adressées à la bonne personne de contact (en-dessous du descriptif de chaque formation) ;
- lorsque l'attestation CEP arrive dans votre boîte au lettre, vous la rangez soigneusement puis la transmettez à votre employeur. Gardez-en une copie avec signature de votre employeur.

Avant la formation

- En cas de désistement, avertissez au plus vite la personne de contact, afin de libérer des places pour des militants en liste d'attente.
- Vérifiez dix jours avant la formation que votre libération (CEP ou syndicale) a bien été reçue.

Lors de la formation

- Présence requise durant toute la formation (8h30-16h30). En cas d'absence, même partielle, fournir un justificatif écrit (certificat médical, attestation de l'employeur, etc.). Pour rappel, 10 % d'absence injustifiée vous font perdre votre droit au CEP pour les deux trimestres qui suivent. Par exemple, une absence d'une demi-journée dans un module de 4 jours représente 12,5 % d'absence, donc entraîne une perte du droit.

Après la formation

- une attestation d'assiduité vous est envoyée dans les semaines qui suivent la formation. Faites-en une copie personnelle, avant de la transmettre à votre employeur.

Formulaire d'inscription électronique

- L'inscription aux modules intersectoriels CNE peut se faire par le formulaire électronique sur le site Internet de la CNE https://cne.csc-en-ligne.be/cne-gnc/militants/Le-site-des-militants-CNE/Intersectoriel/formation.html/ ou en scannant le QR code ci-contre.
- L'inscription au moyen du formulaire papier présenté à la page suivante reste bien évidemment possible.

Merci !

Formulaire d'inscription

Formations intersectorielles CNE délégués chevronnés 2021-2022 (présentées aux pages 19 à 32)

Nom . . . . . .
Prénom . . . . . .
Numéro d'affiliation . . . . . .
Date de naissance . . . . . .
Adresse - Rue + N . . . . . .
CP + Localité . . . . . .
Email . . . . . .
Téléphone . . . . . .
GSM . . . . . .

Je travaille :☐en Wallonie -☐en Communauté germanophone -☐à Bruxelles -☐en Flandre
Nom du permanent . . . . . .
Employeur . . . . . .
Commission paritaire . . . . . .
Adresse - Rue + N° . . . . . .
CP + Localité . . . . . .

Durée d'un temps plein dans mon entreprise : . . . . . .
Je travaille :☐à temps plein -☐à temps partiel (horaire fixe) ☐à temps partiel (horaire variable)
Nombre d'heures prestées par semaine. . . . . .

Type de libération :☐congé syndical -☐congé-éducation payé (tronc commun obligatoire)
☐autre : . . . . . .
Je suivrai d'autres formations dans le cadre du congé-éducation payé en 2021-2022
☐oui -☐non. Si oui, merci de préciser :
- la formation : . . . . . .
- nombre d'heures CEP : . . . . . .

☐Je participerai - ☐je ne participerai pas au tronc commun CNE Tronc commun CNE (Les pensions, mythes et réalités), les 23 et 24/03 au Secrétariat National Nivelles.
Tronc commun obligatoire pour bénéficier du CEP.

Je m'inscris au(x) module(s) suivant(s) en cochant les dates qui me conviennent dans le tableau ci-dessous (max 3).

	IEF 1 - Comprendre le fonctionnement de l'entreprise	23, 24/11
	IEF 2 - Eléments d'analyse économique, financière et syndicale des sociétés commerciales. Je certifie avoir suivi :♦le module IEF 1 « Comprendre le fonctionnement de l'entreprise » ou la formation en CE à la FEC de la région de (à compléter).	15, 22/02
	IEF Non Marchand - Comprendre les comptes annuels	8, 16/03
	Les perspectives d'action syndicale ouvertes par le CPPT	25/01, 22/02
	Protéger l'environnement par l'action syndicale	11, 12/05
	Méthodologie juridique	15, 22/02
	Initiation en Bureautique : Outlook, Excel, Word - Groupe 1	17, 21, 23/02
	Initiation en Bureautique : Outlook, Excell, Word - Groupe 2	12, 18, 19/05
	Initiation bureautique : Teams, Zoom, Powerpoint - Groupe 1	13, 18/01
	Initiation bureautique : Teams, Zoom, Powerpoint - Groupe 2	20, 26/04
	Ateliers d'écriture	16, 23, 30/05
	Techniques d'écriture : prise de notes, PV, synthèses	21, 31/01, 7/02
	Communication syndicale écrite et audiovisuelle	14,15/03
	Négocier en entreprise	28,29/03
	Pratiques d'affiliation et implication des travailleurs	7, 8/03
	Préparer et animer une assemblée	9, 10, 11/05
	S'affirmer adéquatement dans le conflit	15, 21, 22/12

Date : . . . . . .
Signature du militant (obligatoire) : . . . . . .
Signature du permanent (obligatoire): . . . . . .

Remarque : en vue de permettre une gestion collective des compétences au sein de l'équipe syndicale, nous vous demandons de faire signer ce document par votre permanent.
A renvoyer au plus vite à **Chantal Fable** - Avenue Robert Schuman, 52 à 1401 Nivelles (Baulers) ou par mail à chantal.fable@acv-csc.be.

CNE
CGC
L'avenir a
son syndicat